

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 13 octobre 2016, à 11h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT ABSENTS : Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 11 heures.

RÉSOLUTION 8847-10-2016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Demande de dérogation mineure visant la superficie de lots projetés sur la propriété située sur la rue Grandmaison
4. Intention de la Municipalité concernant la collecte des matières organiques
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA SUPERFICIE DE LOTS
PROJETÉS SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE GRANDMAISON**

Le conseil municipal, avant de procéder au report de cet item, constate qu'un avis public de la présentation de la demande de dérogation mineure a été affiché conformément à la loi et qu'aucune personne n'est présente à la séance dans le but de se faire entendre sur la présente demande.

Considérant que le comité consultatif n'a pu soumettre de recommandation au conseil municipal relativement à cette demande, celle-ci est reportée pour l'ajournement de la séance.

RÉSOLUTION 8848-10-2016

INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le bannissement de la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR souhaite construire et exploiter des infrastructures de compostage sur son site situé à Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a étudié l'opportunité offerte par la RIDR pour le traitement des matières organiques et que celle-ci n'est pas avantageuse pour nous ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se positionner sur la date de début de la collecte de ses matières organiques afin d'établir un échéancier réalisable.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE FIXER au printemps 2018 le début de la collecte porte à porte des matières organiques et de faire connaître aux acteurs concernés l'intention de la Municipalité de ne pas acheminer ses matières organiques au site de la RIDR situé à Rivière-Rouge.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8849-10-2016

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, sur proposition de Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet, il est unanimement résolu de lever la présente séance à 11h10 et d'ajourner la séance spéciale au 18 octobre 2016, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe